

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 4 juillet 2022, à 18 h 30.

Résolution 22-486

Adoption du projet de règlement numéro 350-129 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 350 afin de permuter des zones prioritaires et de réserves d'aménagement

Il est proposé par Bernard Barré
Appuyé par David-Olivier Huard

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le projet de règlement numéro 350-129 modifiant le *Règlement d'urbanisme numéro 350* afin :
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4191-H-24 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation récréative 4191-R-02;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4226-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 4227-R-01;
 - de remplacer les numéros des zones résidentielles 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06, par les numéros des zones 5243-R-07, 5244-R-01 et 5245-R-06, lesquelles constituent désormais des zones de réserves;
 - qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2160-H-13 fasse désormais partie de la zone d'utilisation récréative 2223-R-02;
 - d'ajouter l'annotation « (ZR) » au numéro de la grille de spécifications de la zone 2223-R-02, afin que cette dernière constitue une zone de réserve;
 - de remplacer les grilles de spécifications des zones 5243-H-07, 5244-H-01 et 5245-H-06 par les grilles des zones 5243-R-07 (ZR), 5244-R-01 (ZR) et 5245-R-06 (ZR);
 - d'ajouter une nouvelle grille de spécifications pour la zone 4191-R-02 (ZR).

L'assemblée publique de consultation sur ce projet est fixée au 1^{er} août 2022, à 18 h 30, en la Salle du Conseil de l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme,
le 5 juillet 2022



Greffière de la Ville